

REVUE
INTERNATIONALE

DE LA CROIX-ROUGE



Publication bimestrielle du
Comité international de la Croix-Rouge
au service du Mouvement international de la Croix-Rouge
et du Croissant-Rouge



COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

- M. CORNELIO SOMMARUGA, docteur en droit de l'Université de Zurich, d^r h.c. *rer. pol.* de l'Université de Fribourg (Suisse), d^r h.c. en relations internationales de l'Université de Minho, Braga (Portugal), *président* (membre depuis 1986)
- MM. MAURICE AUBERT, docteur en droit, *vice-président* (1979)
CLAUDIO CARATSCH, licencié ès lettres, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien ambassadeur, *vice-président dès le 1^{er} juin 1990* (1990)
- M^{me} DENISE BINDSCHIEDLER-ROBERT, docteur en droit, professeur honoraire de l'Institut universitaire de hautes études internationales, Genève, juge à la Cour européenne des droits de l'homme, *vice-présidente de 1986 à 1990* (1967)
- MM. ULRICH MIDDENDORP, docteur en médecine, chef de la clinique chirurgicale de l'Hôpital cantonal, Winterthour (1973)
ATHOS GALLINO, docteur honoris causa de l'Université de Zurich, docteur en médecine, ancien maire de Bellinzona (1977)
RUDOLF JÄCKLI, docteur ès sciences (1979)
DIETRICH SCHINDLER, docteur en droit, professeur à l'Université de Zurich (1961-1973) (1980)
HANS HAUG, docteur en droit, professeur honoraire de l'Ecole des hautes études économiques, juridiques et sociales de Saint-Gall, ancien président de la Croix-Rouge suisse (1983)
PIERRE KELLER, docteur en philosophie en relations internationales (Yale), banquier (1984)
ANDRÉ GHELFI, ancien secrétaire central et vice-président de la Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie (1985)
- M^{me} RENÉ GUIBAN, secrétaire générale de l'«Institut de la Vie» international, membre de la fondation suisse *Pro Senectute*, membre de l'«International Association for Volunteer Effort» (1986)
- M. ALAIN B. ROSSIER, docteur en médecine, ancien professeur de rééducation des paraplégiques à l'Université de Harvard, *privat-docent* à la faculté de médecine de l'Université de Genève, professeur en parapléologie à l'Université de Zurich, ancien président de la Société médicale internationale de paraplégie (1986)
- M^{me} ANNE PETITPIERRE, docteur en droit, avocate, chargée de cours à la Faculté de droit de Genève (1987)
- M. PAOLO BERNASCONI, avocat, *lic. iur.*, chargé de cours de droit pénal économique aux Universités de Saint-Gall et de Zurich, ancien Procureur Général à Lugano, commissaire de la Fondation suisse *Pro Juventute* (1987)
- M^{me} LISELOTTE KRAUS-GURNY, docteur en droit de l'Université de Zurich (1988)
- M^{me} SUSY BRUSCHWEILER, infirmière, directrice de l'Ecole supérieure d'enseignement infirmier de la Croix-Rouge suisse à Aarau, présidente de l'Association Suisse des directrices et directeurs d'Ecoles de Soins infirmiers (1988)
- MM. JACQUES FORSTER, docteur en sciences économiques, professeur directeur de l'Institut universitaire d'études du développement (IUED) à Genève (1988)
PIERRE LANGUETIN, licencié ès sciences économiques et sociales, docteur honoris causa de l'Université de Lausanne, ancien président de la direction générale de la Banque nationale suisse (1988)
JACQUES MOREILLON, licencié en droit, docteur ès sciences politiques, Secrétaire général de l'Organisation mondiale du Mouvement Scout, ancien Directeur général au CICR (1988)
MAX DAETWYLER, licencié en sciences économiques et sociales de l'Université de Genève, «Scholar in Residence», International Management Institute (IMI) de Genève (1989)
MARCO MUMENTHALER, docteur en médecine, professeur ordinaire de neurologie, recteur de l'Université de Berne (1989)

CONSEIL EXÉCUTIF

M. CORNELIO SOMMARUGA, *président*
M. CLAUDIO CARATSCH
M. ATHOS GALLINO
M. RUDOLF JÄCKLI
M. PIERRE KELLER
M. ANDRÉ GHELFI
M^{me} ANNE PETITPIERRE

La Revue internationale de la Croix-Rouge
présente à ses fidèles lecteurs
ses meilleurs vœux pour 1991

REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

SOMMAIRE

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1990
N° 786

X^e ANNIVERSAIRE DE LA CONVENTION DE 1980 SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES

<i>X^e Anniversaire de la Convention sur les armes inhumaines</i> — Introduction par <i>Javier Pérez de Cuéllar</i> , Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	513
--	-----

Yves Sandoz: Problématique de l'interdiction ou de la limitation de
l'emploi de certaines armes classiques 517

Maurice Aubert: Le Comité international de la Croix-Rouge et le
problème des armes causant des maux superflus ou frappant sans
discrimination 521

W.J. Fenrick: La Convention sur les armes classiques: un traité
modeste mais utile 542

509

Frits Kalshoven: Les principes juridiques qui sous-tendent la Convention sur les armes classiques	556
A.P.V. Rogers: Mines, pièges et autres dispositifs similaires.	568
W. Hays Parks: Le protocole sur les armes incendiaires	584
Denise Plattner: La Convention de 1980 sur les armes classiques et l'applicabilité de règles relatives aux moyens de combat dans un conflit armé non international.	605
Louise Doswald-Beck et Gérard C. Cauderay: Le développement des nouvelles armes antipersonnel	620
Tableau des Etats parties à la Convention sur l'interdiction de certaines armes classiques du 10 octobre 1980 et Etats parties au Protocole additionnel I du 8 juin 1977 aux Conventions de Genève du 12 août 1949.	636

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Le président du CICR en Asie du Sud-Est	638
--	------------

FAITS ET DOCUMENTS

45^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

Attribution au CICR du statut d'observateur auprès des Nations Unies	639
Déclaration du CICR à l'occasion du X^e anniversaire de la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de certaines armes classiques	644
Table des matières de l'année 1990	647
Adresses des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.	656

La *Revue* informe ses lecteurs qu'en raison de l'abondance des matières relatives à la problématique de l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques, thème central du présent numéro, la publication de plusieurs articles prévus dans les autres rubriques de la *Revue* («CICR», «Dans le monde de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge», «Faits et documents», «Livres et revues») a été reportée au numéro de janvier-février 1991.

PRÉSENTATION DES ARTICLES POUR LA REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* invite ses lecteurs à lui adresser des articles relatifs aux divers centres d'intérêt humanitaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ceux-ci seront pris en considération en fonction de leur valeur et du programme de la *Revue*.

- Les manuscrits peuvent être présentés en *français* ou en *anglais* ou en *espagnol* ou en *arabe* ou en *allemand*. Ils seront dactylographiés en double interligne et ne devront pas dépasser 25 pages.
- Toutes les notes seront numérotées à la suite tout au long de l'article. Il est recommandé de les présenter à la fin du texte, dactylographiées en double interligne.
- Les références bibliographiques comprendront au minimum les indications suivantes: a) pour les livres, initiales et nom de l'auteur (dans cet ordre), titre de l'ouvrage (souligné), lieu de publication, maison d'édition et année de publication (dans cet ordre), puis numéro de la page (p.) ou des pages (pp.) auxquelles on se réfère; b) pour les articles, initiales et nom de l'auteur, titre de l'article entre guillemets, titre du périodique (souligné), lieu de publication, date du numéro et page (p.) ou pages (pp.) auxquelles on se réfère. Les titres des articles, des livres et des périodiques seront indiqués dans la langue originale.
- Les manuscrits non publiés ne sont pas rendus.
- Les ouvrages envoyés à la rédaction seront mentionnés dans la liste des publications reçues et, s'il y a lieu, feront l'objet d'un compte rendu.
- Les manuscrits, la correspondance relative à la publication et les demandes d'autorisation de reproduire des textes parus dans la *Revue* seront adressés au rédacteur en chef.

Les articles, études et autres textes signés émanant de sources autres que le CICR n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le CICR souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

COMPLÉTEZ VOTRE COLLECTION DE LA REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

Numéros épuisés: n° 1 (décembre 1869) à n° 73 (janvier 1925); n° 75 (mars 1925) à n° 77 (mai 1925); n° 79 (juillet 1925) à n° 82 (octobre 1925); n° 84 (décembre 1925) à n° 88 (avril 1926); n° 90 (juin 1926) à n° 137 (mars 1930); n° 139 (juillet 1930) à n° 260 (juin 1941); n° 262 (août 1941) à n° 437 (mai 1955); n° 439 (juillet 1955) à n° 443 (novembre 1955); n° 447 (mars 1956) à n° 450 (juin 1956); n° 452 (août 1956) à n° 459 (mars 1957); n° 464 (août 1957); n° 466 (octobre 1957) à n° 469 (janvier 1958); n° 471 (mars 1958) à n° 474 (juin 1958); n° 480 (décembre 1958); n° 488 (août 1959); n° 496 (avril 1960); n° 508 (avril 1961); n° 526 (octobre 1962); n° 575 (novembre 1966); n° 578 (février 1967); n° 587 (novembre 1967); n° 592 (avril 1968); n° 599 (novembre 1968); n° 601 (janvier 1969) à n° 603 (mars 1969); n° 610 (octobre 1969); n° 611 (novembre 1969); n° 613 (février 1970); n° 620 (août 1970); n° 6121 (septembre 1970); n° 631 (juillet 1971); n° 663 (mars 1974); n° 665 (mai 1974); n° 675 (mars 1975); n° 676 (avril 1975); n° 693 (septembre 1976); n° 696 (décembre 1976); n° 701 (mai 1977); n° 704 (août 1977) à n° 706 (octobre 1977); n° 708 (décembre 1977) à n° 710 (mars-avril 1978); n° 712 (juillet-août 1978); n° 713 (septembre-octobre 1978); n° 719 (septembre-octobre 1979); n° 723 (mai-juin 1980) à n° 725 (septembre-octobre 1980); n° 727 (janvier-février 1981); n° 730 (juillet-août 1981); n° 731 (septembre-octobre 1981); n° 740 (mars-avril 1983); n° 741 (mai-juin 1983); n° 751 (janvier-février 1985); n° 753 (mai-juin 1985); n° 757 (janvier-février 1986).

Les autres numéros sont disponibles au prix de Fr. 1 l'exemplaire (port en sus).

Les commandes sont à adresser à la Revue internationale de la Croix-Rouge, 19, av. de la Paix, CH-1202 Genève.